

Ponkine I.V., Grebennikov V.V., Kouznetsov M.N. Conclusion concernant le Rapport de la «Commission indépendante» de R. Pound, R. McLaren, etc. du 09.11.2015

Introduction

Le Rapport exhaustif (sous N° 1), du 09/11/2015, de la commission (dénommée «Commission indépendante») composée: du président de la Commission Richard W. Pound, des commissaires Richard H. McLaren et Günter Younger, de l'inspecteur de l'AMA Jack Robertson, des «membres de l'investigation de la commission» David Tinsley, Martin Dubbey, Brian Talay, Nick Connon, Greg Kitsell, Gabriella Re, du «coordinateur de la rédaction du rapport de l'investigation» de la commission Diana Tesic¹ (ci-après – le Rapport de Pound-McLaren). Selon la page i (page qui précède la page 2 du Rapport examiné), la Commission susmentionnée a été nommée par le Président de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Selon la page 3 du Rapport de Pound-McLaren, le 16/12/2014 l'AMA a annoncé les noms des membres de cette «Commission indépendante»: Richard W. Pound – avocat royal, ancien Président de l'AMA; Richard H. McLaren – professeur de droit et arbitre du Tribunal d'arbitrage de sport; Günter Younger – chef du Service de la résistance aux criminalités informatiques de l'Administration de police criminelle de Bavière. Le Règlement sur la «Commission indépendante» indiquée, a été publié le 16/01/2015. Ce document a été envoyé au nom du Président de l'AMA.

L'examen concernant le Rapport de Pound-McLaren a donné la base nécessaire et suffisante pour conclure que le document comporte un certain nombre de lacunes critiques qui ne permettent pas de l'évaluer comme un document argumenté et objectif. La présente Conclusion préparée d'après les résultats de l'étude indiquée, décrit certains défauts critiques les plus essentiels, du Rapport de Pound-McLaren.

La Conclusion est faite d'après le texte original du Rapport de Pound-McLaren, compte tenu de la traduction du texte de ce document en Russe étant disponible pour les auteurs de la présente Conclusion (la traduction est faite par une tierce personne). La pagination, en ce qui concerne les citations portées, est basée sur l'original en Anglais du document.

Partie principale.

1. Évaluation de la portée juridique du Rapport de Pound-McLaren.

La «réalisation de l'investigation indépendante impartiale» a été déclarée dans le Rapport de Pound-McLaren comme le but de l'investigation de la «Commission indépendante» (p. 4).

Cependant, le fait que Richard Pound (Chef de la «Commission indépendante», dont le Rapport a fait l'objet de la présente étude) était précédemment le Président de l'Agence mondiale antidopage, ne permet pas de l'évaluer de manière adéquate en tant que personne indépendante, et également, la commission dirigée par lui, comme la

¹ The Independent commission Final Report № 1, November 9, 2015 // <https://wada-main-prod.s3.amazonaws.com/resources/files/wada_independent_commission_report_1_en.pdf>.

commission indépendante. Il est impossible de déduire du Rapport examiné de Pound-McLaren, pour quels motifs il faut reconnaître toutes les personnes impliquées dans sa préparation comme les personnes «indépendantes».

Selon le Rapport examiné de Pound-McLaren, cette «Commission indépendante» a eu les pouvoirs de déterminer: «1. La présence des violations des procédures ou des règles (Code et normes internationales) par toute personne qui a signé le Code, y compris la RUSADA et l'IAAF, mais pas exclusivement, en raison de l'existence éventuelle des autres organisations nationales antidopage (ONAD) ou des fédérations internationales (FI), qui peuvent également exiger une telle investigation. 2. La présence des violations des normes internationales pour les laboratoires, de la part de tout laboratoire accrédité, y compris le Laboratoire de Moscou. 3. La présence des violations des règles antidopage de la part des athlètes, des entraîneurs, des médecins et d'autres personnes de l'entourage de tout sportif, y compris des fonctionnaires de toutes organisations et en dehors, qui peuvent être impliqués dans telles violations. 4. La présence des preuves suffisantes, qui peuvent conduire à l'imposition des sanctions, en conformité avec le Code mondial antidopage, à toute personne physique ou à l'organisation (Règlement sur les pouvoirs de la Commission indépendante, Janvier 2015)»(p. 3–4).

L'analyse du Rapport de Pound-McLaren, en corrélation avec le document «Règlement sur les pouvoirs de la Commission indépendante» du 16/01/2015 ², et l'ensemble des documents normatifs de l'Agence mondiale antidopage, donne les raisons nécessaires et suffisantes pour conclure que ce document, lui-même, n'a pas de signification juridique (sa signification juridique est négligeable) à titre de base pour prendre des mesures restrictives et répressives concernant les organisations sportives russes et les athlètes russes. Cette conclusion est confirmée, y compris, par les arguments mentionnés ci-après.

À la lumière des derniers événements autour des athlètes paralympiques russes, il est à noter que dans le Rapport de Pound-McLaren, le mot «paralympique» (ou ses dérivées) n'a jamais été utilisé.

2. Évaluation de la «méthodologie de l'investigation» dans le Rapport de Pound-McLaren.

Un inconvénient majeur du Rapport de Pound-McLaren qui abaisse critiquement son bien-fondé et objectivité, est l'absence dans ce document de la description compétente et de l'argumentation de la méthodologie utilisée. Ce qui a été présenté dans le document examiné comme la description de la méthodologie utilisée (par exemple, dans le paragraphe 1.4. «Sommaire de la méthodologie de réalisation de l'investigation par CI» (p. 4–6), dans le paragraphe 4.3. «Méthodologie de l'investigation») (p. 67–69), dans le paragraphe 11.5 «Investigation: Méthodologie» (p. 130–131)), semble peu convaincant.

² Independent Commission. Terms of Reference // <<https://wada-main-prod.s3.amazonaws.com/wada-independent-commission-terms-of-reference-2015-jan-en.pdf>>; <<https://www.wada-ama.org/en/resources/independent-commission-terms-of-reference>>. January 16, 2015

Cela ne peut signifier qu'une chose: aucune méthodologie de recherche objective, reconnue par la science, n'a été en effet utilisée, et les arguments principaux du Rapport de Pound-McLaren ont été motivés politiquement et idéologiquement, et écrits à l'avance, et plus tard, un certain raisonnement a été adapté à ces arguments. Ci-dessous, nous allons fournir des preuves nécessaires et suffisantes de ce que l'on a dit.

En particulier, une des preuves convaincantes de ce qu'on a dit est la conclusion indépendante suivante du Rapport de Pound-McLaren: *«Il faut considérer plusieurs analyses faites par le laboratoire comme extrêmement douteuses»* (p. 13, 197, 278). Voilà – *«plusieurs analyses»*. Pour quelle période de temps, les échantillons de quels sportifs et de quel nombre total? En quelle quantité et qu'est-ce que signifie le mot *«plusieurs»*? Que signifie *«extrêmement douteuses»*? À en juger par les faits, pour les auteurs du Rapport de Pound-McLaren, tout cela est simplement des *«détails»*, auxquels ils ne font pas attention. La liberté excessive du lexique et de la stylistique dans le Rapport de Pound-McLaren soulève des questions inconfortables au sujet de la qualification extrêmement faible des auteurs de ce document.

Les circonstances ci-dessus remettent en question la validité et l'objectivité du Rapport de Pound-McLaren dans son intégrité.

3. Évaluation du bien-fondé des conclusions du Rapport de Pound-McLaren sur la présence du système d'assistance illégale des pouvoirs russes dans l'utilisation massive des produits dopants par les sportifs russes et sur la dissimulation à grande échelle par les autorités russes de ces faits.

La conclusion sur la présence du système d'assistance illégale des pouvoirs russes dans l'utilisation massive des produits dopants par les sportifs russes et sur la dissimulation à grande échelle par les autorités russes de ces faits est une des conclusions principales du Rapport de Pound-McLaren, bien que cette conclusion soit présentée à mots couverts. Et cela exige d'évaluer la qualité et les mesures des preuves, qui définissent cette conclusion dans le document spécifié.

En réalité, l'examen méticuleux du Rapport de Pound-McLaren ne permet pas d'établir et de confirmer le bien-fondé d'une telle conclusion.

Présentons les citations les plus marquantes:

«Le directeur du Laboratoire antidopage de Moscou Rodchenkov avait la possibilité de s'adresser directement au ministre, afin d'obtenir le financement pour l'achat de matériel de laboratoire» (p. 15, 271, 281).

«Les forces de l'ordre russes ont tenté de contrevenir à l'intégrité des échantillons» (p. 27, 104, 293).

«En dépit de la déclaration... que la RUSADA fonctionne indépendamment, bien qu'elle soit financée par le ministère, la Commission indépendante éprouve des doutes sérieux sur ce fait que cette organisation opère en fait indépendamment» (p. 27, 191, 293).

«Le Ministère des Sports a une influence beaucoup plus grande que cela en résulte de la structure organisationnelle» (p. 27, 191, 293). Il est tout à fait impossible d'imaginer comment l'*«influence»* de l'autorité peut être définie par sa structure organisationnelle (non pas par son statut juridique et sa fonctionnalité, par les pouvoirs

de l'organisme et le modèle de gouvernance établi dans l'État et dans le domaine des relations publiques, mais notamment par la structure organisationnelle), mais pour le Rapport de Pound-McLaren ces «arguments», c'est une chose assez courante.

Le Ministère des Sports de la Fédération de Russie est accusé en ce qu'il n'a pas pris les mesures d'intervention (dans la mesure, comme cela est vu par les auteurs du Rapport de Pound-McLaren), concernant les films de la chaîne de télévision allemande ARD: «...*Le Ministère des Sports permet à l'agence RUSADA, objet d'un certain nombre d'allégations formulées dans le film documentaire sur la chaîne de télévision ARD, de mener une enquête contre lui-même. Le Ministère des Sports n'a rien fait pour enquêter sur les graves allégations d'activités criminelles, exprimées par rapport à des fonctionnaires sportifs russes*» (p. 27–28, 270, 293–294). «*La Commission indépendante estime qu'une enquête juste et impartiale de la chaîne de télévision ARD et d'autres affirmations est impossible, si l'enquête est faite par la partie intéressée. L'absence de surveillance active de la part du Ministère des Sports suggère que le Ministère des Sports essaye de cacher, probablement, les relations réelles avec la RUSADA*» (p. 267).

Mais les films de H. Seppelt, peu fondés, contenant les informations et les évaluations notoirement fausses, ne peuvent pas être raisonnablement considérés comme un motif sérieux pour procéder impérativement à certains contrôles, et c'est arbitraire de prendre le refus de la réalisation des contrôles sur la base des films indiqués pour quelque chose qui témoigne en faveur de la conclusion examinée du Rapport de Pound-McLaren.

Voici encore quelques citations:

«Le travail du Laboratoire de Moscou dépend de la RUSADA ou du Ministère des Sports. Son impartialité, indépendance des jugements et authenticité des données ont été compromises par la surveillance du laboratoire du côté du FSB pendant les Jeux Olympiques d'hiver de Sotchi» (p. 14, 212, 280).

«Il est précisé que l'activité de la RUSADA est en étroite collaboration avec le Ministère des Sports, du Tourisme et de la Jeunesse de la Fédération de Russie et le Centre de formation sportif des équipes nationales russes» (p. 176).

«La Commission indépendante, dans les conversations confidentielles, a également reçu les informations sur ce qu'il y a des relations étroites entre la direction de la RUSADA et le Ministère des Sports» (p. 268).

«... les déclarations répétées de divers témoins, non liés entre eux, sur l'influence exercée sur le Laboratoire de Moscou et la RUSADA, l'absence évidente de la surveillance de l'enquête menée par la RUSADA et le refus d'impliquer les forces de l'ordre dans l'enquête des actes supposés criminels de la VFLA, jettent le discrédit sur le Ministère des Sports et mettent en cause sa responsabilité pour la gestion compétente dans le sport russe» (p. 268).

«Bien que madame Jelanova affirme que le Laboratoire de Moscou et la RUSADA sont entièrement indépendants du Ministère des Sports, au cours de cette investigation, les diverses sources affirmaient que cette «indépendance» existe uniquement sur le papier, et que, en fait, le Ministère des Sports exerce une forte influence sur le Laboratoire de Moscou, ainsi que sur la RUSADA» (p. 267).

«... le personnel de laboratoire et les athlètes ont annoncé que le **Ministère des Sports exerçait la pression sur le Laboratoire de Moscou**. Quand la Commission indépendante a voulu savoir qui a donné les instructions au laboratoire, d'effectuer les manipulations avec certains échantillons, le personnel a dit: «(connaître les noms) ce n'est pas nécessaire, parce que les instructions venaient directement du Ministère des Sports». Les employés du Laboratoire de Moscou ont présenté aux enquêteurs de la Commission indépendante pendant les interviews données, les déclarations qui indiquent qu'il y avait «une intervention extérieure» dans les opérations analytiques du laboratoire. Les présentes interventions extérieures ne se limitaient pas, cependant, par les instructions verbales du Ministère des Sports, mais se manifestaient également dans la présence physique des responsables gouvernementaux à l'intérieur du laboratoire. Par exemple, les employés du Laboratoire de Moscou ont raconté dans les conditions confidentielles, de la présence constante des représentants du FSB (service de sécurité russe)» (p. 195–196).

«Le Ministre des Sports de la Russie Vitaly Mutko a également nié que le problème du dopage en Russie a le caractère plus flagrant que dans tout autre pays» (p. 58).

«... l'activité est en étroite collaboration», «... des relations étroites», «... jettent le discrédit», «... exerçait la pression», «... a une influence», «...a nié» – toute cela est assez vague, inutile et peu convaincant.

En ce qui concerne les employés du FSB de la Russie, alors ces personnes ne sont pas directement liées au Ministère des Sports de la Fédération de Russie, qui décline toute responsabilité pour elles. Et d'ailleurs, les multiples références aux mystérieux «employés du FSB» dans le Rapport de Pound-McLaren semblent peu convaincantes.

La plupart du temps, tout revient à la mention d'une seule personne: «L'investigation de la Commission indépendante a découvert les informations sur le profit et l'influence de l'État russe sur le Laboratoire de Moscou. Par exemple, un employé du laboratoire a dit qu'un agent du FSB assistait régulièrement dans le Laboratoire de Moscou. La source de la Commission indépendante dans le laboratoire a identifié l'agent du FSB comme Yevgeny Blotkin (ou Blokhin). La source annonce que le directeur du Laboratoire de Moscou Rodtchenkov devait se voir avec Yevgeny Blotkin chaque semaine, pour lui rapporter sur «les humeurs dans l'AMA»» (p. 196). La version de l'arbitraire et de l'initiative personnelle de corruption du collaborateur indiqué du FSB, réel ou imaginaire, (individuellement ou dans le cadre d'un groupe organisé), n'a même pas été admise dans le Rapport de Pound-McLaren. La chaîne a été présumée: une fois que le collaborateur du FSB existe, donc c'est tout l'État qui est coupable. Mais cela est trop forcé et peu convaincant.

En ce qui concerne les «interventions du FSB», il n'y a pas de preuves pertinentes. Il a été seulement déclaré, de façon catégorique que ces faits ont eu lieu (comme si tout était déjà prouvé d'une manière nécessaire, suffisante et exhaustive, ce qui n'est pas vrai en réalité): «Le fait de la présence des collaborateurs du FSB sur le territoire des laboratoires à Sotchi et à Moscou est une violation directe des procès de travail du laboratoire et de l'activité de son personnel, et confirme également l'influence directe des organes d'État sur les événements sportifs. L'intervention directe dans le

travail du laboratoire de la part des organes d'État de la Fédération de Russie sape le principe de l'indépendance du laboratoire» (p. 12, 278).

Ainsi, les réclamations contre le sport russe et l'État russe dans le Rapport de Pound-McLaren ont le caractère substantiellement vague et abstrus. Il est impossible de faire sortir quelque chose de concret, du Rapport de Pound-McLaren.

Il y a un jugement répété trois fois, qui est un peu plus précis: «... *il y avait intimidations et interventions directes des organes d'État dans l'activité du Laboratoire de Moscou»* (p. 14, 212, 280), ainsi que l'affirmation suivante: «*Plusieurs personnes ne voulaient parler ouvertement des relations entre le Ministère des Sports, la RUSADA et le Laboratoire de Moscou, sous peine de répressions»* (p. 28, 270, 294). Cependant, dans le Rapport de Pound-McLaren, il n'y a aucunes preuves de ce qui a été dit, et même tout simplement aucunes preuves des descriptions claires de la nature des situations avec les intimidations et les menaces (autres que les conjectures).

Nous soulignons qu'on a présenté ci-dessus le volume exhaustif de citations de référence, qu'on pourrait au moins associer en quelque sorte à la conclusion sur le rôle des pouvoirs russes dans les violations réelles ou imaginaires massives des règles antidopage. Mais il est évident que les fragments cités dans le Rapport de Pound-McLaren ne contiennent et ne reflètent aucunes preuves.

À part les citations présentées, dans le document examiné il y a des communiqués de caractère neutre – sur le statut du Ministère des Sports de la Fédération de Russie, sur ses devoirs et ainsi de suite. (p. 265, etc.), sur le contenu des contacts officiels avec le Ministère des Sports de la Fédération de Russie (p. 265–266, 269, 312, etc.). Il y a des recommandations au Ministère des Sports de la Fédération de Russie et à la Fédération de Russie dans son ensemble (probablement, au Gouvernement de la Fédération de Russie) (p. 317–319).

Mais il est impossible de déduire du Rapport de Pound-McLaren les confirmations de la conclusion étudiée, intelligibles et, surtout, considérables.

Par conséquent, toutes les «preuves» de la conclusion du Rapport de Pound-McLaren sur la présence du système d'assistance illégale des pouvoirs russes dans l'utilisation massive des produits dopants par les sportifs russes et sur la dissimulation à grande échelle par les autorités russes de ces faits, sont réduites aux conjectures, aux expressions de doute, aux abstractions ou aux rapports non-référentiels (tels que la description des corrélations entre le schéma structural du Ministère des Sports de la Fédération de Russie et son degré d'influence, et l'indication des rapports abstraits entre ce ministère et d'autres sujets d'activité du contrôle antidopage).

Dans le même temps, nous insistons sur le fait que, dans le Rapport de Pound-McLaren, il a été clairement articulé, que ses auteurs n'ont pas réussi à prouver la participation du Ministère des Sports de la Fédération de Russie aux violations réelles ou imaginaires massives des règles antidopage décrites dans le Rapport de Pound-McLaren:

«La Commission indépendante n'a pas pu confirmer les allégations d'influence directe du Ministère des Sports sur l'activité de la RUSADA et du Laboratoire de Moscou» (p. 28, 270, 294).

«La Commission indépendante n'a pas réussi, cependant, à confirmer certaines des affirmations les plus générales, faites par des sources indépendantes, par exemple, sur ce fait que «...le Ministère des Sports décide, quels athlètes seront punis, et qui ne le seront pas»» (p. 267).

«La Commission indépendante n'a pas pu confirmer les allégations selon lesquelles l'ingérence réelle dans le travail se déroule avec la participation directe du Ministère des Sports, mais elle vient à la conclusion que le degré de pression et d'influence est tel qu'il est impossible de croire qu'il ne soit pas connu de ces actions au Ministère des Sports. La préoccupation de la Commission indépendante dans ce contexte est le fait que le Ministère des Sports était complètement passif dans l'enquête sur les accusations contre la RUSADA» (p. 267).

Les fragments de texte du Rapport de Pound-McLaren cités ci-dessus représentent les reconnaissances très importantes des auteurs de ce document, démentant toute la possibilité de quelque interprétation du Rapport de Pound-McLaren comme prouvant la présence du système d'assistance illégale des pouvoirs russes (en particulier, en la personne du Ministère des Sports de la Fédération de Russie et de ses fonctionnaires) dans l'utilisation massive des produits dopants par les sportifs russes et sur la dissimulation à grande échelle par les autorités russes de ces faits.

En outre, nous notons que les expressions comme: *«il est impossible de croire»* et *«la préoccupation dans ce contexte est»*, ont été constatées à plusieurs reprises dans le document examiné; on peut y trouver tout ce que vous voulez, mais surtout pas les preuves concrètes pertinentes.

Cela révèle l'opinion préconçue de la «Commission indépendante». Il n'est donc pas surprenant que dans ce cas, selon le Rapport de Pound-McLaren, *«à un moment donné, il y avait eu des changements évidents de la stratégie du gouvernement russe dans ses relations avec l'opinion publique. Indépendamment de ce qui a servi de catalyseur, l'évidence est que le ton et la portée des déclarations publiques faites par le gouvernement russe, ont subi des changements importants... depuis le début de l'investigation et jusqu'à la fin directe du travail sur le présent rapport» (p. 57).*

Il est à noter également que le Rapport de Pound-McLaren attire l'attention à plusieurs reprises sur Grigory Rodchenkov comme sur la principale personne coupable (p. 278–279, etc.), mais les tentatives de le rapprocher à l'État (comme complice et/ou client déclaré de l'activité illégale) semblent complètement sans fondement et peu convaincantes, aucunes preuves à cet effet n'ont pas été données.

En outre, la possibilité et le bien-fondé dans le Rapport de Pound-McLaren de toutes les références sur G. Rodchenkov, en tant que source d'information (p. 13, 204, 205, 210, etc.), sont démentis d'une manière convaincante par les évaluations extrêmement négatives contenues dans le Rapport de Pound-McLaren lui-même à l'encontre de G. Rodchenkov, qui est décrit dans ce document comme une personne non crédible (p. 13, 204, 279), comme l'organisateur, le complice par aide et assistance, l'instigateur et la partie intégrante des actes illégaux violant les règles antidopage (p. 12, 13, 15, 25, 116, 200, 202, 212, 213, 278, 279, 280, 291), comme le fonctionnaire corrompu, le concussionnaire et l'extorqueur (p. 13–15, 25, 141–142, 199–202, 212–213, 279–280, 291).

En tenant compte de ce qui précède, les conclusions du Rapport de Pound-McLaren sur la présence du système d'assistance illégale des pouvoirs russes dans l'utilisation massive des produits dopants par les sportifs russes et sur la dissimulation à grande échelle par les autorités russes de ces faits, devraient être reconnues comme non prouvées.

4. Évaluation des déclarations dans le Rapport de Pound-McLaren sur le contrôle et la garantie de l'authenticité des documents et des informations utilisés par la «Commission indépendante».

Dans le Rapport examiné de Pound-McLaren, il a été occasionnellement indiqué (en quelques endroits), que certaines informations ou quelques documents ont subis le contrôle d'authenticité: *«Les preuves fournies par les sources d'informations opérationnelles doivent être fiables. En plus de la comparaison des preuves verbales avec la documentation et les informations obtenues auprès d'autres témoins, il est nécessaire d'évaluer l'authenticité, puisque les exemples du passé ont montré que toute spéculation sur le dopage peut être réfutée de façon spectaculaire. La Commission indépendante a interrogé les sources principales d'informations opérationnelles de cette investigation. La Commission indépendante a contrôlé l'exactitude de leurs déclarations et l'authenticité des autres preuves justificatives»* (p. 8).

Mais ce qui précède, évidemment, ne suffit pas. Les références seulement aux récits des personnes anonymes ne peuvent pas être considérées comme base suffisante de preuves. En outre, il ne suffit pas de noter que l'on contrôlait l'authenticité; il est nécessaire quand même d'avoir certaines explications concernant le fait, avec quelles méthodes et dans quelle mesure cela a été fait. Cependant, le Rapport de Pound-McLaren le passe sous silence.

Et les explications suivantes ne semblent pas convaincantes ici: *«La Commission indépendante a transmis une quantité considérable de données et d'informations à Interpol, qui démontrent un comportement criminel de certaines personnes et organisations. Avant la prise de la décision imposant des sanctions pénales par des autorités compétentes, la Commission indépendante ne publiera pas le contenu du chapitre correspondant du rapport, pour ne pas créer d'obstacles aux investigations en cours»* (p. 9).

«Comme dans toute investigation abordant des sujets délicats, la Commission indépendante devait prendre en considération les questions liées à la sécurité personnelle des témoins, la possibilité du conflit des intérêts et le problème constant de l'évaluation de l'authenticité des données analysées» (p. 67).

Les fragments cités du Rapport de Pound-McLaren semblent être exceptionnellement des subterfuges conçus pour masquer, pour cacher l'absence réelle de preuves requises, d'une manière rhétorique. Même si nous admettons et reconnaissons l'existence auprès de la «Commission indépendante» de Pound-McLaren de certaines preuves «pour l'avenir», des «preuves secrètes» qui ne peuvent pas actuellement être présentées publiquement pour certaines raisons, cela ne peut pas modifier les conclusions sur la qualité juridique faible et sur l'absence de preuves dans

son intégrité du Rapport de Pound-McLaren, puisque notamment sur la base de ce texte (dans son état actuel), les décisions qui ont entraîné les conséquences extrêmement négatives pour les sportifs russes, ont été prises.

Une telle inconsistance importante du Rapport de Pound-McLaren exprime un manque flagrant de respect pour ses lecteurs et soulève également la question sur la falsification des conclusions de ce document.

Le fait que la commission dirigée par R. Pound soit nommée par l'AMA comme «indépendante», ne signifie absolument pas que chaque mot de cette commission doit être pris sur la foi sans réserves, et que la commission elle-même est déchargée de l'obligation de prouver les conclusions et d'expliquer, comment ces dernières étaient obtenues.

5. Évaluation de la base factuelle et d'autres bases de source du Rapport de Pound-McLaren

5.1. Caractère vague des formulations énonçant les informations sur la base factuelle et d'autres bases de source du Rapport de Pound-McLaren

Dans le Rapport de Pound-McLaren il a été affirmé sur l'«examen de toutes les preuves» (p. 4), l'«évaluation des preuves techniques» (p. 5); sur le «traitement des preuves» (p. 6); sur l'«analyse des preuves» (p. 5), l'«évaluation des preuves basées sur les faits» (p. 5), l'«analyse et la validation des preuves» (p. 66–67), sur des «preuves vidéo- et audio-visuelles» (p. 10, 22, 119, 288), des «preuves scientifiques» («données scientifiques») (p. 10), des «preuves justificatives fortes» (p. 13, 15, 202, 213, 278, 280), des «preuves suffisantes vérifiées» (p. 15, 215, 281). Le mot «preuve» est répété plusieurs fois dans le Rapport de Pound-McLaren. Mais dans la plupart des cas, la déclaration de la présence des preuves est seulement une déclaration non-renforcée du tout et sans fondement.

En outre, dans le Rapport de Pound-McLaren, il y a le positionnement de toute chose à titre de «preuves», tandis que, les preuves pertinentes et adéquates, contenues dans le Rapport de Pound-McLaren, des jugements sur l'étendue de l'utilisation des produits dopants par les sportifs russes et du rôle des autorités russes dans cette affaire, sont insuffisantes dans le Rapport indiqué.

Les tentatives de déduire du Rapport examiné de Pound-McLaren sur ce que la «commission indépendante» examinait exactement, n'amènent pas au succès. Tout se résume à des énumérations vagues des positions très diverses:

«La Commission indépendante a interrogé plusieurs personnes et a examiné des milliers de documents, a utilisé l'analyse informatique, a étudié et a contrôlé les passeports biologiques des athlètes, le travail des athlètes et des fonctionnaires, le respect des instructions de contrôle et de comptabilité, ainsi que les éventuelles violations du Code. Sur la base des interrogations et de l'analyse des preuves, les enquêteurs de la Commission indépendante ont reçu une large compréhension de la culture et des aspects du travail de l'athlétisme russe» (p. 4–5).

Ici, les actions («*le travail des athlètes et des fonctionnaires*», «*le respect des instructions*», «*les violations du Code*») sont mélangées avec les objets («*des milliers de documents*»; «*les passeports biologiques des athlètes*»), les méthodes de recherche («*a utilisé l'analyse informatique*»). Un tel reclassement indique généralement, soit une qualification professionnelle extrêmement faible des auteurs, soit, au contraire, le désir de masquer l'absence des faits réels et des preuves pertinentes.

En outre, les réponses aux questions suivantes ont une grande importance: Qui précisément et pour quels motifs la «Commission indépendante» a «interrogé»? Quel genre de documents ont été notamment étudiés par la «Commission indépendante», pour quelles raisons et dans quelles conditions ces documents ont été reçus, comment l'évaluation et la confirmation de leur authenticité ont été réalisées, dans quelle mesure et par quelles méthodes ces documents ont été étudiés? Mais il est impossible de découvrir les réponses à ces questions dans le Rapport examiné de Pound-McLaren.

Sur «des milliers» de «documents» non identifiés (p. 4, 5, 67, etc.) et sur «les preuves» abstraites, non décrites en détails, le Rapport de Pound-McLaren en a parlé plusieurs fois (p. 5, etc.).

La même compilation, peu claire, a été présentée dans le fragment suivant de texte du document étudié: *«L'investigation de la Commission indépendante était orientée particulièrement sur les questions suivantes: le film documentaire de la ARD qui est sorti en décembre 2014. Il comprenait les témoignages visant à discréditer, les enregistrements vidéo et audio incriminants, qui suggéraient la tricherie généralisée, l'utilisation des produits dopants et la corruption; le contrôle des milliers de documents et les interrogations de nombreux témoins, afin de prouver ou de démentir ces documents; le travail sur la phase virtuelle de l'investigation a considérablement aidé à confirmer de nombreuses hypothèses, des relations et des correspondances; l'évaluation des preuves techniques; le contrôle de l'équipement et des laboratoires utilisés à des fins de test, et des méthodes de monitoring, y compris le travail du personnel du laboratoire et des facteurs, qui influençaient négativement sur l'indépendance de l'avis du laboratoire; le travail avec des preuves, les questions de la conservation et de l'intégrité des échantillons; les organes de régulateur – les procès-verbaux de monitoring et les écarts possibles; les déclarations des athlètes – y compris le respect des exigences et le refus d'assistance aux enquêteurs; la révélation des faits de corruption, grâce à quoi, il n'y avait pas de mesures prises concernant les résultats positifs des analyses; la révélation des faits de corruption sous forme des paiements aux médecins et aux entraîneurs, pour la fourniture des agents de dopage et la présentation de l'information concernant l'utilisation des substances interdites et les méthodes; la responsabilité pénale potentielle; la confirmation des faits que les entraîneurs et les autres fonctionnaires, y compris les travailleurs médicaux, prédisposaient les sportifs à utiliser le dopage; la révélation de la corruption sous forme de la notification préalable sur les délais et le lieu de la réalisation du contrôle de dopage en dehors des compétitions; la corruption du côté des organisateurs des compétitions nationales, où il y avait des «issues», qui permettaient aux athlètes de lutter peu consciencieusement et ne pas interrompre la prise de dopage; la corruption du côté des fonctionnaires et*

l'extorsion d'argent des athlètes pour couvrir les résultats positifs des tests; ainsi que les conclusions et les recommandations»(p. 5–6).

Les formulations sémantiquement vagues et la «mise en brouillard» ne peuvent pas remplacer et substituer les preuves pertinentes et convaincantes attendues. Et en l'absence de ces dernières, tout cela a uniquement l'air de couverture rhétorique, de camouflage de l'absence des faits réels et des preuves pertinentes.

Et le pathétique clairement inapproprié et présent dans le Rapport de Pound-McLaren, comme les déclarations sur le «*caractère global des investigations menées*» (p. 68), est également conçu pour y dissimuler l'absence des preuves pertinentes.

Les nombreuses contradictions dans les témoignages des personnes concernées, fixées dans le Rapport même de Pound-McLaren n'ajoutent pas de force de persuasion à ce document. Par exemple: «*Dans les conversations avec la participation de Vitaly Stepanov nous avons eu les informations contradictoires sur les actions des inspecteurs de contrôle de dopage*» (p. 102); «*La Commission indépendante a les informations contradictoires sur la qualité et le niveau de l'équipement du deuxième laboratoire. Par conséquent, aucune conclusion ne peut être faite*» (p. 215).

5.2. Soi-disant, «les sources d'informations opérationnelles»

Les déclarations des témoins anonymes – «*des sources d'informations opérationnelles*» («*des informateurs*»), ont été déclarées comme la source la plus importante d'informations du fond du Rapport de Pound-McLaren. Le paragraphe 1.5. (p. 7–8) est dédié à eux. En particulier, il a été déclaré: «*Les lecteurs remarqueront que la plupart des preuves de cette investigation est fournie par les personnes, qui sont souvent désignées comme «des sources d'informations opérationnelles» et qui exigent une discussion spécifique*» (p. 7).

Cependant, dans le paragraphe désigné du Rapport de Pound-McLaren, il n'a rien été dit d'intelligible, il y a seulement des raisonnements généraux abstraits sur le sort difficile des informateurs et sur la raison, du pourquoi «*la lutte contre le dopage dans le sport est à juste titre appelé la lutte*» (p. 7).

Sur «*les preuves fournies dans les conditions confidentielles*», le Rapport de Pound-McLaren en a parlé sur les pages 15, 205, 216, 281. Dans le document étudié, il a été indiqué sur «*le témoin confidentiel (TC) N° 1*» et sur «*le témoin confidentiel (TC) N° 2*», avec la description des informations reçues d'eux (paragraphe 13.6.3. et 13.6.4., p. 200–201). Les approbations et les évaluations avec la référence aux informations «des témoins confidentiels» se trouvent également sur les pages 15, 215, 216, 281 et dans un certain nombre d'autres endroits du Rapport de Pound-McLaren.

De plus, il a été déclaré que certaines conclusions de la «Commission indépendante» de R. Pound ont été faites sur la base des déclarations de la personne, dont le nom n'a pas été présenté «pour des raisons de confidentialité» même à la «Commission indépendante»: «*L'IAAF a accordé aux enquêteurs de la Commission indépendante les informations suivantes, qui étaient obtenues de l'inspecteur actuel du contrôle de dopage en Russie. Bien que la source d'informations soit connue par*

l'IAAF, les données personnelles de la source n'étaient pas transférées à la Commission indépendante pour des raisons de confidentialité» (p. 103).

Donner une évaluation à l'État dans son ensemble et aux pouvoirs publics, et se référer aux «témoins anonymes» inexistant dans la réalité, c'est une approche standard de la presse jaune. Avec une telle approche on peut accuser, en général, de quoi que ce soit. La mise en œuvre d'une telle approche exclut complètement les possibilités des personnes, ayant subi les invectives dénigrantes, de protéger leur honneur et leur dignité, de prouver la fausseté des invectives diffamatoires contre elles.

Mais dans le Rapport de Pound-McLaren, il n'y a aucune présentation des moyens de recherche et de présence de la confirmation des déclarations des «sources d'informations confidentielles» (des témoins confidentiels, des informateurs), du contrôle et de la vérification de l'authenticité des «documents» fournis par eux.

Les circonstances ci-dessus ne permettent pas de considérer ces informations et documents comme sources appropriées et fiables.

5.3. «Témoignages» des sportifs russes

Dans le paragraphe 9.4. du Rapport de Pound-McLaren il a été dit: *«Au cours de l'investigation, la Commission indépendante a noté qu'à l'égard de 53 sportifs révélés concernés, les informations fournies dans le cadre de l'ADAMS, étaient partielles. Seuls 35 sportifs ont présenté leurs adresses e-mail, 18 – ne l'ont pas présenté. Il a été établi que 19 sportifs ont laissé leurs numéros de téléphone. Les enquêteurs se sont adressés à 35 sportifs ayant les adresses e-mail enregistrées avec la demande de conversation pour leur poser quelques questions au sujet des allégations de l'ARD... Sur les 35 sportifs, avec lesquels la Commission indépendante a essayé de prendre contact, 23 n'ont répondu à aucune des demandes électroniques mentionnées ci-dessus. 3 sportifs ont répondu «sous condition», ayant déclaré qu'ils aimeraient voir les questions à l'avance ou établir une certaine forme des conditions préalables avant la participation dans la conversation avec la Commission indépendante. Un pourcentage élevé de l'absence des réponses et les réponses conventionnelles, ont engendré les doutes sérieux quant à la volonté des sportifs d'être ouverts et sincères pendant les conversations proposées, et la Commission indépendante a fait une conclusion que les sportifs ont reçu les instructions de ne pas répondre aux demandes d'interviews. Ainsi, les conversations ont été prévues avec les 9 sportifs restés. Les conversations avec 2 d'entre eux ont été passées par Skype, un athlète a été interviewé par téléphone. De nombreuses tentatives infructueuses ultérieures de contacter les sportifs..., en fin de compte, ont provoqué encore plus de soupçons sur la violation de groupe du Code» (p. 100).*

C'est-à-dire, selon le fragment cité de texte à la page 100 du Rapport de Pound-McLaren, sur les 53 sportifs russes sélectionnés par la «Commission indépendante», la «Commission indépendante» a réussi à communiquer seulement avec 3 sportifs, c'est-à-dire, avec moins de 6 pour-cent de sélection quantitative initiale des sportifs. Par conséquent, il n'y a aucunes raisons de parler sur la référence de cette sélection. Et ce

malgré le fait que la quantité de 53 sportifs elle-même fait une partie infime du nombre total de sportifs russes, du sport de haut niveau.

Dans le même temps, il est à noter que le refus tout à fait attendu et logique des sportifs de se justifier et de donner des commentaires en rapport avec les films faux calomnieux de Hajo Seppelt de la chaîne de télévision allemande ARD, a été interprété tout à fait en mal et fausement, dans le Rapport de Pound-McLaren, comme la confirmation indirecte de la culpabilité des sportifs russes, soi-disant, ayant eu lieu. Le fait que les films de Hajo Seppelt qui ont dénigré fausement et injustement le sport russe, peuvent être raisonnablement perçus par les sportifs russes comme les films diffamatoires qui discréditent délibérément et calomnieusement, n'est pas admis par les auteurs du Rapport de Pound-McLaren. Mais la version du Rapport de Pound-McLaren sur ce fait, que les refus massifs des sportifs russes de répondre aux questions des gens inconnus (de la commission soi-disant indépendante), poursuivant les buts incompréhensibles pour eux, sont provoqués par la culpabilité des sportifs russes dans quelque chose et le désir de cacher cette culpabilité, ne tient pas debout, démontre l'opinion préconçue et le manque d'objectivité de la «Commission indépendante», et ne reçoit aucune argumentation dans le Rapport de Pound-McLaren. C'est-à-dire, l'utilisation, encore une fois dans le Rapport de Pound-McLaren, de l'approche manipulatrice de la substitution du fait par l'opinion, est évidente.

Dans le Rapport de Pound-McLaren, il a été indiqué qu'un certain nombre d'athlètes russes, ont fourni à la «Commission indépendante» certaines informations, cependant, comme cela a été déjà dit ci-dessus, dans le document examiné, il n'y a aucunes informations en ce qui concerne les méthodes exactes de contrôle et de confirmation de l'authenticité des informations reçues de la part des personnes indiquées.

5.4. Films de la chaîne de télévision allemande ARD

Dans le contenu du Rapport de Pound-McLaren, il a été à plusieurs reprises référé aux films de Hajo Seppelt de la chaîne de télévision allemande ARD, comme source d'informations.

Par exemple: *«Le 03 décembre 2014, la chaîne de télévision allemande ARD a diffusé le film documentaire «Top secret. Le dopage: comment la Russie crée ses vainqueurs», où il a été suggéré une hypothèse de l'existence du système de dopage, réglé, financé par l'État, dans la Fédération russe d'athlétisme (VFLA), qui est l'organisme de régulation dans le domaine de l'athlétisme dans la Fédération de Russie et est reconnue comme tel par la Fédération internationale (FI) et par l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF)»* (p. i).

Cette évaluation des informations exposées dans le film indiqué comme «hypothèses» est transformée plus loin dans le Rapport de Pound-McLaren en une déclaration sûre (ou, au moins, en une tentative de former une telle croyance) de justesse et de bien-fondé des invectives du film contre le sport russe et les sportifs russes.

«Malgré le fait que la présente investigation soit initiée à la suite de la présentation des faits des déclarations présentées dans le film documentaire ARD, les preuves ne se limitaient pas aux sujets couverts par le film documentaire ARD» (p. 5).

«L'investigation de la Commission indépendante était orientée particulièrement sur les questions suivantes: le film documentaire de la ARD qui est sorti en décembre 2014. Il comprenait les témoignages visant à discréditer, les enregistrements vidéo et audio incriminants, qui suggéraient la tricherie généralisée, l'utilisation des produits dopants et la corruption» (p. 5).

«Dans le film documentaire de la chaîne de télévision allemande ARD ... il a été accusé dans le ravitaillement des athlètes russes par les préparations interdites et dans la participation à un complot visant à dissimuler les résultats positifs des contrôles antidopage en échange d'un pourcentage de la somme des récompenses gagnées par les sportifs» (p. 218).

«La Commission indépendante (CI) a été créée par la décision du président de l'Agence mondiale antidopage (AMA) après les déclarations qu'en Russie le dopage «est soutenu au niveau de l'État», faites par la chaîne de télévision allemande ARD en décembre 2014, dans le film documentaire «Top secret. Le dopage: comment la Russie crée ses vainqueurs». Après le film documentaire de la chaîne de télévision ARD, les médias mondiaux, dans leurs reportages, sont venus à la conclusion que les violations de dopage sans précédentes selon leur échelle se produisent avec la participation des entraîneurs, des sportifs et des représentants des pouvoirs publics russe, contrairement aux règles de la concurrence, établies par règlement normatif et, dans certains cas, au droit pénal» (p. 65).

L'énonciation: «... les médias mondiaux, dans leurs reportages, sont venus à la conclusion» (p. 65) démontre la futilité extrême et la légèreté des réclamations à l'encontre du sport russe et prouve encore une fois l'absence de preuves réelles de ce tableau de l'utilisation massive de dopage par les sportifs russes et de la participation illégale des pouvoirs publics dans ce processus, qui a été dessiné par le Rapport de Pound-McLaren, puisqu'ici l'utilisation de l'approche manipulatrice, bien connue, de la substitution du fait par l'opinion, est présente. Il est évident que le fait de l'accomplissement des actions illégales, ce n'est pas la même chose que l'écriture par quelques journalistes (même fameux et «globaux») sur ce fait comme s'il avait eu lieu.

Les approches manipulatrices sont utilisées non seulement dans le fragment cité du Rapport de Pound-McLaren, mais également dans d'autres endroits. Le fait lui-même de l'utilisation de ces techniques dans le Rapport de Pound-McLaren déprécie substantiellement ce document dans son intégrité, ainsi que ses conclusions, prouve d'une manière convaincante, son parti pris initial, orienté sur la création de visibilité de l'argumentation des conclusions, en réalité mises en pages à l'avance, politiquement motivées.

En outre, la sortie du film de télévision indépendamment de son degré de preuves (en l'absence de toutes indications des moyens et des procédures de confirmation de l'authenticité des informations exposées) était déclarée et utilisée comme base pour le renforcement et l'élargissement des pouvoirs de «la Commission indépendante»: «Les

pouvoirs ont été élargis en août 2015, après la deuxième retransmission du canal allemand ARD» (p. 4).

De telles références réduisent de manière significative la qualité et la crédibilité du Rapport de Pound-McLaren, niant toute possibilité de l'évaluer en tant que document juridique analytique convaincant et substantiel.

Conclusions

Le Rapport exhaustif N° 1 du 09/11/2015 de la «Commission indépendante», présidée par Richard W. Pound (composée également de Richard H. McLaren, Günter Younger, etc.) se caractérise par de nombreuses lacunes critiques qui affectent sa rigueur, son bien-fondé et son objectivité, appropriés (y compris, en raison de l'utilisation de techniques de manipulation), est fondé sur les conjectures, les données douteuses, sur les informations qui, selon le texte du Rapport, n'ont pas été soumises à des moyens objectifs de contrôle et de confirmation de l'authenticité, ne contient pas les preuves directes univoques et les preuves pertinentes des conclusions principales du Rapport. Il faut reconnaître le document indiqué, à juste titre, biaisé, non étayé et, en grande partie, falsifié.

L'analyse du Rapport de Pound-McLaren, en corrélation avec le document «Règlement sur les pouvoirs de la Commission indépendante» du 16/01/2015, et l'ensemble des documents normatifs de l'Agence mondiale antidopage, donne les raisons nécessaires et suffisantes pour conclure que ce document, lui-même, n'a pas de signification juridique (sa signification juridique est négligeable) à titre de base pour prendre des mesures restrictives et répressives concernant les organisations sportives russes et les athlètes russes.

Le 05/09/2016

Ponkine Igor Vladislavovitch, Docteur ès sciences juridiques, professeur à la chaire de l'administration publique et municipale à l'Institut de la fonction publique et de l'administration publique de l'Académie russe de l'Economie nationale et de l'Administration publique auprès du Président de la Fédération de Russie, Professeur d'État,

Grebennikov Valeriy Vassiliévitch, Docteur ès sciences juridiques, professeur, Chef de la chaire du pouvoir judiciaire, des activités de protection et de défense des droits de l'homme à l'Institut de droit de l'Université russe de l'amitié des peuples, Avocat émérité de la Fédération de Russie, Professeur d'État

Kouznetsov Mikhaïl Nikolaévitch, avocat, Docteur ès sciences juridiques, professeur de la chaire du droit civil et de travail à l'Institut de droit de l'Université russe de l'amitié des peuples, Professeur d'État.